



Commune de DORTAN (01590)

3. Domaine et patrimoine
3.2 – Aliénations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2025 N° 2025-002

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :
En exercice : 19 - transmission en sous-préfecture de Nantua le 4 février 2025
Présents : 15 - affichage du 04/02/2025 au 03/04/2025
Votants : 16

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Date de la convocation : **PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET –
28 janvier 2025 Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude
GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric
PAUZE - Claire EL AZIFI BOULAÏCH (arrivée à 19h05) – Jérôme
VERGNE – Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI – Emeline
BAPTISTA

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

EXCUSES : Wilfried LAURIER (pouvoir à Claire EL AZIFI BOULAÏCH) -
Arielle PENAZZI (pouvoir à Lionel CORNATON)

ABSENTES : Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

Secrétaire de séance : Joël SUBTIL

OBJET :

- CESSION TERRAINS COMMUNAUX A LA SCI DU LIOUX

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de sa dernière réunion du 16 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé la cession de plusieurs parcelles communales et d'une partie du bâtiment du Centre Technique Municipal à la SCI du Lioux.

Lors de la réunion de bornage sur site, Mme le Maire a convenu de céder de nouvelles parcelles communales à la SCI du Lioux. Il s'agit des parcelles implantées en prolongement des terrains cédés situés en face du Centre Technique Municipal.

La Commune de Dortan recensant plus de 2000 habitants au 1^{er} janvier 2025, il est désormais nécessaire de saisir les services du domaine avant tout projet immobilier pour obtenir une estimation de la valeur vénale du terrain ou de l'immeuble concerné. Le service du domaine a donc été consulté le 15 janvier dernier et a rendu son avis le 23 janvier 2025. La valeur vénale des parcelles a été estimée à environ 0.41€ du m², sachant que la Commune peut s'affranchir de cette valeur pour vendre à un prix plus élevé.

Il est proposé de céder à la SCI du Lioux une partie des parcelles cadastrées AD 824, 683, 691 et de deux parcelles non numérotées, situées en zone N du Plan Local Intercommunal d'Urbanisme et, partiellement en zone rouge du Plan de Prévention des Risques, le tout représentant une surface totale d'environ 3 688 m², pour un prix de 2 € du m². Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE la vente d'une partie des parcelles AD 824, 683, 691 et de deux terrains non numérotés d'une superficie d'environ 3 688 m² à la SCI du Lioux pour un prix de 2€ du m².

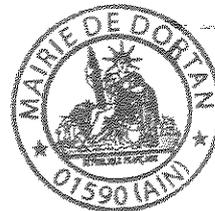


Commune de DORTAN (01590)

- MANDATE Mme le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.
- PRECISE que les frais d'acte, de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CESSIONS TERRAINS COMMUNAUX A LA SCI DU LIOUX

.....
Date de décision: 03/02/2025

Date de réception de l'accusé 04/02/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2025002

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250203-DEL2025002-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2
Domaine et patrimoine
Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2025-002 du 03022025 cession terrains communaux SCI DU
LIOUX.pdf (99_DE-001-210101481-20250203-DEL2025002-DE-1-
1_1.pdf)

